

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/03/48

Objet : 48 - Signature d'une convention avec Monsieur SIRET, pour l'entreprise SAS Vaudry Distribution, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par M. SIRET de disposer de la salle « La Halle Michel Drucker », en sa qualité de directeur de l'entreprise SAS Vaudry Distribution de Vire,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention avec M. SIRET, directeur de l'entreprise SAS Vaudry Distribution, 9 rue Notre Dame 14500 Vire, pour la mise à disposition de la salle « La Halle Michel Drucker », le lundi 08 avril 2024 de 11h00 à 18h00 pour l'organisation d'une rencontre entre des lycéens et le comédien Mathurin Voltz autour des Ecrivains du Bac, pour un montant total de location de 481 € T.T.C. (tarif « entreprises privées » pour l'année 2024).

Fait à Vire Normandie, le 28 mars 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240408-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Publication : 08/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Nicole DESMOTTES

